CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2026

La séance est ouverte à18h00, après avoir constaté le quorum, Mme Le Maire fait l'appel :

Étaient présents : Christophe ANGLADE, Barbara CASTET, Sabine CARUSO, Alexandre CATTANEO, Romain CAZELLES, Sophie DAUCHY, Brigitte HIPPOLYTE, Jean LABATUT, Philippe PONS, Bruno RIOT, Marie-Hélène SANCHEZ, Pierre SCHIAVON, Alexandre BOUCAYS, Adèle GOUGNAUD-DELAUNAY, Pascal THEVENOT.
Etaient représentées :
Laetitia CAPRA par Brigitte HIPPOLYTE
Kellya DURUT par Sophie DAUCHY
Virginie TARDIF par Sabine CARUSO
Était absent :
Loïc GOJARD

Secrétaire de séance : Barbara CATET

Avant d'aborder les différents points à l'ordre du jour, Mme Le Maire donne la parole à M. Cazelles qui souhaite aborder les sinistres causés par les importants feux que connaissent actuellement la Gironde et Les Landes.

Mme Le Maire souhaite associer la commune à l'élan de solidarité porté par l'Association des Maires de France, et demande l'accord de l'ensemble du Conseil Municipal en vue d'octroyer lors de la séance de septembre une aide financière exceptionnelle au profit de la Sécurité civile.

I-1/ Approbation du procès-verbal du 30/06/2026

Aucune observation.

Mise au vote du PV : 18 pour.

II- ADMINISTRATION

1.Mise à disposition d'un agent communal auprès de l'EHPAD de Saint Vidian

Il s'agit là de la reconduction de la convention concernant Mme BOIVERT Bernadette pour 2026-2028.

Mme Le Maire précise que comme précédemment l'EHPAD remboursera le montant de la rémunération et des charges, et supportera les frais de déplacements et de formation

Mise au vote : 18 pour.

2.Délibération fixant les modalités d'exercice du travail à temps partiel

Mise au vote : 18 pour.

III- FINANCES

1-Garantie d'emprunt accordée à ERILIA pour la construction de 32 logements rue du Matet

Mme Le Maire rappelle que 70% des garanties d'emprunts sont pris en charge par le département et 30% par la commune. Cela donnant droit à l'attribution préférentielle de 6 logements pour la commune et 10 pour le département.

Il est également abordé le non entretien du terrain à ce jour.

Mise au vote : 18 pour.

2-Vente de 94m2 de la parcelle AI460 à la SCI TEFUISTE pour la création d'un bâche incendie

Mme Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité pour DISTRI Pneus de construire une structure pour la sécurité incendie des bâtiments. La parcelle AI460 est contiguë à la parcelle AI450, à ce jour la commune de Martres Tolosane étant propriétaire, un accord est convenu. Il est décidé de vendre la parcelle de 94m2 à 12€ le m2 soit pour une valeur de 1128€.

Mise au vote : 18 pour.

3-Location du 445 route de Toulouse à la SARL Garage BORY : résiliation du bail

La parole est donnée à M. PONS Philippe. Il explique à l'assemblée que M. BORY a été reçu en entretien le 05/05/26 et qu'il lui a été expliqué qu'une location-vente n'était pas envisageable, que seule une vente était possible. Un courrier recommandé a dès lors été envoyé à Mr BORY, puis un autre le 16/06/26 ainsi qu'un mail en complément. Les courriers recommandés n'ont pas été retirés. M. BORY avait jusqu'au 16/07/26 pour donner une réponse.

Le délai ayant expiré, il est proposé de soumettre au vote la résiliation du bail de ce dernier et poursuivre les démarches nécessaires auprès de la justice.

Mise au vote : 18 pour.

Mme GOUGNAUD-DELAUNAY Adèle demande à prendre la parole, tout en précisant que ce n'est pas la procédure convenue par le règlement intérieur. Elle indique avoir été apostrophée par une association afin de connaître la date de versement des subventions accordées.

Mme Le Maire apporte la réponse suivante : la situation financière de la commune n'a pas encore permis de verser intégralement les subventions mais cela sera régularisé prochainement.

Fin de la séance 18h19.